L'actualité transfrontalière

N°43 – Septembre 2008

Peio Olhagaray

Directeur du développement économique CCI de Bayonne



L'Eurocité basque représente pour elle seule 600 000 habitants et si l'on met les deux territoires frontaliers côte à côte, on atteint même les 1 000 000 d'habitants. Ce territoire se caractérise par une réelle continuité urbaine et d'importants déplacements transfrontaliers au quotidien. 45 minutes suffisent par exemple pour se rendre de Bayonne à San Sebastian. En termes de développement et d'implantation d'activités, même si l'espace n'est pas complètement intégré, il présente une réelle cohérence et homogénéité économique.

La problématique économique à l'échelle transfrontalière est celle de la "coopétition", c'est-à-dire que les acteurs économiques sont dans un jeu à la fois de concurrence et de complémentarité.

Certaines activités sont par exemple très concurrentielles comme les marchés "domestiques" (services à la personne, alimentation, bâtiment...) et la coopération peut être ici très pertinente pour étudier par exemple les modes de consommation, les zones de chalandise..., et ce dans le but d'aider les entreprises à mieux s'adapter au "marché transfrontalier".

Dans d'autres domaines, comme la logistique, les transports, le tourisme..., les "complémentarités", plus évidentes, peuvent directement permettre aux entreprises d'améliorer leurs performances. En juin 2008, nous avons par exemple mis en place un stand commun au Salon de la soustraitance de Nantes. Nous y avons présenté une offre de sous-traitance transfrontalière et le succès à été phénoménal. Des commandes et prises de contacts très intéressantes ont été réalisées. La coopération est ici très dynamisante : elle permet de proposer un offre structurée aux grands investisseurs et de gagner ainsi d'importants marchés. Après, peu importe que les marchés soient passés côté espagnol ou français, c'est la mise en commun à la source qui est importante et qui multiplie les opportunités. Aussi, des entreprises concurrentes peuvent trouver un réel intérêt à coopérer ensemble.

Pour donner un autre exemple, le vaste chantier du TGV Sud Europe représente 4 milliards d'investissements et devrait créer entre 5 à 8000 emplois. Le potentiel de développement est gigantesque et seule la coopération peut permettre aux entreprises locales et régionales de capter des marchés et d'atteindre une taille suffisante pour concurrencer les multinationales, à ce niveau.

Vers une CCI transfrontalière au Pays basque

Entre la France et l'Espagne, les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de Bayonne et du Gipuzkoa développent depuis des années des actions transfrontalières. Elles souhaitent aujourd'hui franchir une étape et structurer leur coopération en créant une entité commune.

De nombreux projets ont été menés par les deux CCI: mise en réseau de créateurs d'entreprises technologiques, organisation de salons professionnels présentant une offre commune, création d'une cellule conjointe de rapprochement des entreprises ou encore mise en réseau de musées et de sites culturels.

Les équipes des deux Chambres considèrent avoir atteint le palier des coopérations ponctuelles et souhaitent aujourd'hui intégrer le transfrontalier au quotidien dans leur pratique.

Elles envisagent ainsi de créer une entité commune qui permettra de fédérer les objectifs et les actions. La coopération s'articulerait autour de trois grands domaines :

- "piloter une entité" afin de promouvoir les potentialités économiques et faciliter les projets communs,
- "connaître les dynamiques économiques" pour mesurer, suivre et diffuser les outils économiques d'aide à la décision,
- "mutualiser les services d'appui" dans le but d'agir en commun sur des problématiques de développement d'entreprises.



La forme du Groupement européen de coopération territoriale (GECT), nouvelle forme juridique proposée par l'Union européenne, est aujourd'hui privilégiée par les partenaires, dans la mesure où il s'agit d'une structure publique, d'envergure européenne, qui peut être directement managée par les organes existants tout en y intégrant une entité propre et une équipe dédiée.

Le projet a fait l'objet d'une demande de financement Interreg 4. Le planning prévoit ensuite, dès janvier 2009, de recruter une premier chargé de mission, de mettre en place un plan de travail commun et de lancer les premières actions.

La CCI de Bayonne a adhéré à la MOT en mai 2008 afin d'être assistée dans le montage de cette structure.

Coopération transfrontalière et Présidence française

Organisé dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, le cinquième séminaire sur la gouvernance locale s'est tenu à Biarritz du 14 au 16 septembre en présence de Michèle Alliot-Marie, ministre français de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et d'Alain Marleix, secrétaire d'État français à l'intérieur et aux collectivités territoriales.

Consacré aux "bonnes pratiques en matière d'association des collectivités locales aux processus de décision et de mise en œuvre du droit communautaire", il a réuni des hauts fonctionnaires de collectivités locales issus des 27 Etats membres, des représentants de la Commission européenne, du Comité des régions, du Conseil de l'Europe et des associations représentatives dont la MOT. Les tables rondes ont abordé les questions liées au développement des projets de coopération transfrontalière et interterritoriale.

Alain Marleix a souligné le rôle majeur que les collectivités territoriales jouent dans la construction européenne et la nécessité pour les Etats de les associer davantage dans des décisions qui ont "un impact direct sur

l'exercice de leurs compétences". Il a félicité dans ce cadre la création récente du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui représente "l'illustration concrète des coopérations conduites par les citoyens". Il a également tenu à saluer "l'action de la MOT en faveur des projets transfrontaliers et le projet EUROMOT dans lequel on peut fonder une grande ambition".

L'importance de la coopération transfrontalière pour construire "une Europe concrète et proche des citoyens" a été soulignée. Michèle Alliot-Marie a affirmée que "l'Europe des collectivités, c'est l'Europe du pragmatisme et des projets concrets" et que "les concitoyens ne veulent plus d'une Europe abstraite, éloignée des réalités et de leurs préoccupations concrètes". Elle a ainsi formulé le souhait d'une Europe qui "n'ignore pas l'action quotidienne des collectivités, [par exemple] dans le traitement des déchets, l'aménagement des transports en commun, l'assainissement des eaux...". "L'Europe des collectivités doit être porteuse de réalisations concrètes, lisibles et efficaces, telle que l'ambition du GECT soutenu par la France" a-t-elle également affirmé.



Le commerce dans les territoires transfrontaliers

Dans les territoires transfrontaliers, les différences de niveaux de vie et d'attractivité économique de part et d'autre de la frontière engendrent des dynamiques commerciales particulièrement complexes. Qu'en est-il aux frontières entre la France et ses pays voisins ?

Dans les territoires frontaliers français, la croissance des activités commerciales est liée non seulement

aux dépenses des habitants frontaliers qui viennent acheter en France, mais également au "retour de pouvoir d'achat" des frontaliers résidant en France et travaillant à l'étranger. Ce nombre de frontaliers est particulièrement élevé pour la France : 24 000 résidant en France vont travailler en Belgique, 65 000 au Luxembourg, 56 000 en l'Allemagne et 110 000 en Suisse. Les espaces frontaliers français vivent ainsi dans une situation de "captation de clientèle commerciale" par rapport aux territoires voisins.

Pour comprendre ces enjeux économiques, un paramètre important est celui de la concurrence, de part et d'autre de la frontière, entre des commerces similaires sur des produits identiques. Les éléments qui expliquent le franchissement de la frontière par les consommateurs sont multiples : si le prix inférieur semble déterminant (résultant d'ailleurs la plupart du temps d'un différentiel de taxe sur ledit produit, essence, cigarettes, alcool, voitures...), ce critère n'est pas le seul ; la pratique commerciale transfrontalière peut relever d'une sortie exotique et d'une volonté de dépaysement (commerce de luxe lillois pour les Flamands et Wallons frontaliers, marché de Vintimille et ses articles de contrefaçon...).

Elle peut également être difficile dans le cas d'implantation commerciale de grande ampleur, non concertée de part et d'autre de la frontière et qui peut avoir des répercussions jusque dans les relations entre les collectivités locales. C'est le cas sur l'agglomération du Pôle européen de Longwy avec l'implantation d'Auchan à Mont-Saint-Martin côté français qui "capte" une clientèle luxembourgeoise avec des produits de bon standing souvent inaccessibles aux habitants côté français qui ne sont pas travailleurs frontaliers.

Mais tous les territoires transfrontaliers ne sont pas en situation de concurrence commerciale. Dans les agglomérations transfrontalières, des complémentarités peuvent s'établir et des spécialisations se dessiner (par exemple entre les commerces du centre d'agglomération et ceux des territoires périphériques situés dans l'État riverain, celui-ci disposant de disponibilités foncières plus importantes que dans les centres urbains, à l'exemple de Lille, Genève ou Bâle).

Concernant les services de l'État en région, les outils pour comprendre les mécanismes d'implantations et d'autorisation de part et d'autre des frontières, ou encore pour comparer les taxes sur des produits identiques et mieux connaître leurs effets sur le comportement des consommateurs, font défaut.

Avec la directive européenne "Bolkenstein", la libre concurrence en matière d'implantation commerciale est devenue la règle sur le territoire européen. Aussi, les procédures d'autorisation d'exploitation commerciale en vigueur en France, Belgique, Italie ou Espagne sont vouées à évoluer vers des procédures d'autorisation délivrées dans le cadre de demandes de permis de construire. En France, cette évolution récente (loi du 4/08/08) devrait favoriser une orientation des implantations commerciales en fonction d'objectifs d'aménagement du territoire et non plus seulement d'intérêts financiers.

Dans les territoires transfrontaliers, la concertation entre les autorités locales et les organisations professionnelles devraient également faciliter la régulation de l'offre commerciale, pour une meilleure structuration et organisation de la distribution. Dans ce cadre, la création du GECT qui associe toutes les autorités compétentes de part et d'autre d'une frontière sur un territoire commun, devrait favoriser la mise en place de gouvernances locales, permettant de conduire des programmes d'actions communs dans des domaines comme le commerce et les services aux habitants.

Conférence de lancement du projet URBACT "EGTC"





Le projet "Expertising Governance for Transfrontier Conurbations", pour lequel la MOT est chef de file, a été approuvé par le programme URBACT II, le 26 septembre. Il porte sur la gouvernance des agglomérations transfrontalières en Europe. La conférence de lancement est organisée au Parlement européen, à Strasbourg le 19 novembre prochain.

Plus d'info : http://urbact.eu/egtc



Evénements en octobre auxquels la MOT participe

OPEN DAYS, du 7/10 au 9/10 à Bruxelles (BE). Les partenaires de l'EUROMOT (Eixo Atlantico, City Twins et la MOT) interviennent pour une série de trois ateliers du 8 octobre organisés sur la coopération transfrontalière.

Présidence française : "L'Europe de la santé au service des patients", les 13/10 et 14/10 à Paris (FR)

- "La gouvernance métropolitaine transfrontalière", le 14/10 à Walferdange (LU)
- "Coopération en enseignement et recherche au travers des frontières ", conférence annuelle de l'ARFE, du 16/10 au 18/10 à Plauen (DE)
- "Les Eurorégions : des laboratoires de l'intégration européenne ?", formation de l'Euro-Institut de Kehl, le 16/10 à Kehl (DE)
- "The future of central Europe's Euroregions", organisé par Europrosperitas, le 28/10 à Budapest (HU)

Présidence française : "La cohésion territoriale et le futur de la politique de cohésion", 30/10 et 31/10 à Paris (FR)

Plus d'info : www.espaces-transfrontaliers.eu

Revue de presse

- Délaissés en Belgique, les travailleurs frontaliers se tournent vers les élus français, La Voix du Nord, 14 septembre
- "Le fisc veut abolir leur statut, les employeurs deviennent le bras armé de l'administration, les syndicats et les élus ne se prononcent pas. A défaut de trouver du soutien en Belgique, les travailleurs frontaliers se tournent vers les élus français..."
- West-Vlaanderen / Flandre Dunkerque Côte d'Opale en marche, La Voix du Nord, 19 septembre
- "Les représentants politiques des structures parties prenantes du futur Groupement européen de coopération territoriale West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale se sont réunis à Dunkerque et sont parvenus à un accord sur la convention et les statuts de cette nouvelle organisation..."
- Forum de l'Eurométropole : l'offre d'emploi n'a pas de frontière, La Voix du Nord, 23 septembre
- "Trois territoires (Lille, Tournai et Courtrai), 120 entreprises belges et françaises et pas loin de 500 postes à pourvoir : c'est aujourd'hui, à l'occasion du deuxième forum de l'emploi de l'Eurométropole, à Tournai..."
- Coopération réussie, Dernières Nouvelles d'Alsace, 18 septembre
- "Parce qu'il voulait voir un exemple de coopération transfrontalière réussie, Hubert Falco, secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, a traversé hier le Rhin sur le bac de Rhinau..."
- Un nouveau plan de gestion pour la réserve des Bouches de Bonifacio, Corse Matin, 23 septembre
- "L'assemblée territoriale de Corse a approuvé son premier plan de gestion, celui qui s'appliquera sur la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio..."